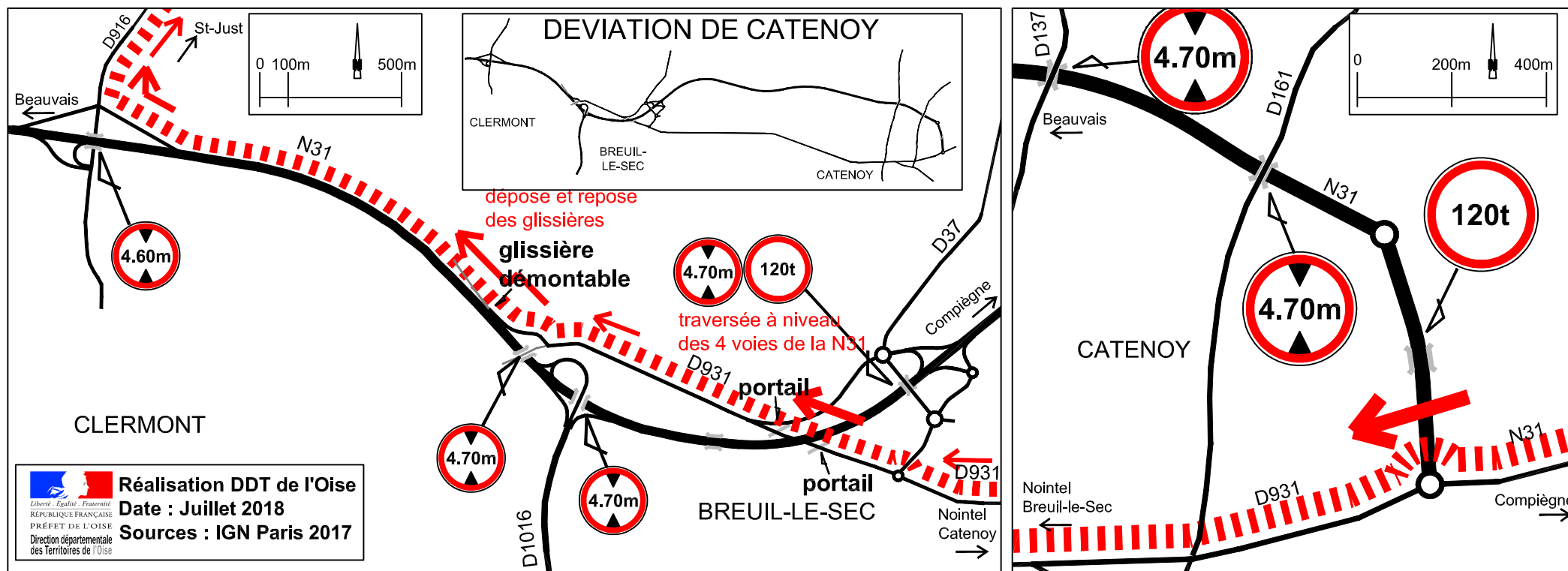


Plan et prescriptions particulières, RN31 (Clermont)

Passage des convois exceptionnels - sens Compiègne vers St-Just - poids > 120t ou gabarit (longueur > 40m et ou largeur > 5.50m) et hauteur > 4.70m



La dépose et repose des glissières sont effectuées par les agents de la Direction Interdépartementale des Routes du Nord (DIR.N).
 Prévenir obligatoirement une semaine puis 48 heures avant le passage, le centre d'exploitation interdépartemental au
 03.44.78.56.92 / 03.44.78.57.41 / 06.64.47.62.51 Fax : 03.44.78.82.56.

Attention FORCES DE L'ORDRE OBLIGATOIRE

Arrêt de la circulation sur la N31 dans les deux sens pour traverser les 4 voies puis arrêt de la circulation sens Compiègne - Clermont pour permettre l'insertion du convoi débouchant de la D931 après ouverture des glissières : vous devez demander une escorte à la gendarmerie de Clermont (B.M.O.) une semaine à l'avance et confirmer 2 heures avant le passage au 03.44.50.91.83.